Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202693-DE

Lisières de l'Oise
Communauté de Communes

N°DEL2026-93

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1er octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier octobre 2026 à 19 heures précises, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au Complexe sportif et culturel intercommunal à COULOISY sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise le 23 septembre 2026, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPEL DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES :

Etaient présents :
Titulaires :
M. Jean-Marie BOUCHEZ, Mme Jocelyne BRASSEUR, M. Michel BUREAU, M. Patrice CAUDRON, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christophe CRETE, M. Christian DEBLOIS, M. Bruno DEMORY , Mme Florence DEMOUY, Mme Hélène DEFOSSEZ, Mme Ludivine DUMEZ, M. Etienne FRERE, M. Jean-Louis GOURDON, M. Didier JAFFRE, Mme Sabine LAHOCHE, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, M. Julien LEQUIEN, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, Mme Valérie MULTON, Mme Dominique PANIZ, Mme Virginie PARMENTIER, M. Pascal PILET, M. Michel POTIER, M. Romain RIBEIRO, Mme Amandine ROZIER, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI (30)

Absent(s) ayant donné procuration à :
M. Renaud BOURGEOIS donne procuration à Mme Peggy LEWANDOWSKI
Mme Anne BROCVIELLE donne procuration à M. Michel BUREAU
Mme Danielle CARLIER donne procuration à M. Bruno DEMORY
M. Guillain de France donne procuration à M. Franck SUPERBI
M. Joachim LÜDER donne procuration à Mme Florence DEMOUY
M. Sylvain GOUPIL donne procuration à M. Pascal PILET (6)

Absent(s) et absent(s) excusé(s) :
M. Laurent BARGADA
M. Alain MORIN (2)

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202693-DE

DEL2026-93 – Approbation du périmètre du SAGE Aisne Aval et désignation d'un représentant pour la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Aisne Aval

Rapporteur : Franck SUPERBI

Un projet de délimitation du périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Aisne Aval a émergé suite aux échanges entre les collectivités concernées.

Ainsi, l'avis du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise est requis dans la mesure où la CCLO a confirmé la volonté de s'engager dans cette démarche, notamment de mieux anticiper et gérer les risques naturels.

L'élaboration du SAGE implique également d'installer la Commission Locale de l'Eau, qui est l'instance en charge de mener les travaux.
Il convient ainsi pour la CCLO, de nommer le représentant qui siègera auprès de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Aisne Aval en tant que représentant de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise.

Le Président propose de désigner le représentant suivant :

DÉLÉGUÉ TITULAIRE
Etienne FRERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27/08/2021 portant derniers statuts modifiés de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise ; Conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat du Bassin Versant de l'Aisne Navigable,

Considérant la note d'enjeux du SAGE Aisne Aval (https://www.aisne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eau/Gouvernance/SAGE/SAGE-Aisne-Aval,

Considérant le projet de périmètre du SAGE Aisne Aval tel qu'annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont, à l'unanimité :

- **Pris acte** du périmètre du SAGE de l'Aisne Aval tel qu'annexé à la présente délibération,
- **Désigné** Monsieur Etienne FRERE, en tant que représentant titulaire au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Aisne Aval pour représenter la Communauté de communes des Lisières de l'Oise,
- **Autorisé** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202693-DE

Nombre de membres en exercice :	38
Nombre de membres présents :	30
Nombre de suffrages exprimés :	36
Pour :	36 M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, M. Michel BUREAU, Mme Danielle CARLIER, M. Patrice CAUDRON, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christophe CRETE, M. Guillain de FRANCE, M. Christian DEBLOIS, M. Bruno DEMORY , Mme Florence DEMOUY, Mme Hélène DEFOSSEZ, Mme Ludivine DUMEZ, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Didier JAFFRE, Mme Sabine LAHOCHE, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, M. Julien LEQUIEN, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Joachim LÜDER, Mme Valérie MULTON, Mme Dominique PANIZ, Mme Virginie PARMENTIER, M. Pascal PILET, M. Michel POTIER, M. Romain RIBEIRO, Mme Amandine ROZIER, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI
Contre :	
Abstention :	
Date de convocation :	23 septembre 2026

Franck SUPERBI

Président de la CC des Lisières de l'Oise

